

Royaume du Maroc



Les enjeux de l'intégration maghrébine



TABLE DES MATIERES

Résumé.....	2
Introduction	5
1. Impératifs de l'intégration des économies maghrébines	5
1.1. La crédibilisation du partenariat avec l'Union Européenne	5
1.2. Le renforcement de l'attractivité régionale	6
1.3. L'atténuation des effets de l'élargissement de l'Union Européenne	6
2. Le cadre réglementaire de la coopération économique et commerciale maghrébine	7
2.1. La création de l'Union du Maghreb Arabe	7
2.2. Les accords commerciaux et tarifaires	8
3. Situation économique d'ensemble des pays maghrébins.....	9
3.1. Un cadre macro-économique relativement assaini.....	10
3.2. Un problème de croissance potentielle.....	11
3.3. Une attractivité encore insuffisante pour les IDE.....	12
3.3.1 Evolution des IDE vers les pays du Maghreb.....	12
3.3.2 Facteurs limitant l'attractivité des pays du Maghreb pour les IDE	14
4. Les échanges intra-maghrébins	16
4.1. Un état des lieux.....	16
4.2. Evolution de la demande étrangère et performance à l'exportation.....	19
5. Les raisons de la faiblesse du commerce intra-régional.....	21
5.1. le caractère similaire des économies maghrébines.....	21
5.2. Une faible complémentarité structurelle.....	21
6. Les obstacles à la réalisation de l'intégration maghrébine	23
6.1. Le défaut de convergence des politiques économiques	23
6.2. Les politiques commerciales	23
6.3. La faiblesse des infrastructures de transport.....	25
6.4. Un cadre institutionnel incomplet.....	25
6.5. Le manque d'information sur le régime préférentiel.....	26
7. Le Coût du non-Maghreb.....	26
7.1. Potentiel d'échange.....	26
7.2. Potentiel d'IDE.....	27
Conclusion	29
Bibliographie	31

Résumé

L'exploration par la Direction de la Politique Economique Générale (DPEG) des potentialités existantes entre le Maroc et ses partenaires maghrébins s'inscrit dans l'objectif global de diversification des marchés à l'export et de la réduction de la dépendance commerciale vis-à-vis de l'Union Européenne.

En effet, compte tenu des défis occasionnés par les échéances charnières auxquelles les économies maghrébines devraient faire face (démantèlement tarifaire, élargissement de l'Union Européenne à l'Est, libéralisation du secteur textile à l'échelle mondiale, forte vulnérabilité aux chocs de demande externe), le coût du non-Maghreb peut s'avérer insoutenable pour les économies de la région. Ainsi, de par son rôle de moteur de croissance et d'intensification des échanges commerciaux entre pays de la région, l'intégration maghrébine pourrait constituer un facteur d'appui pour une insertion plus efficiente de la région à l'économie mondiale.

La présente étude a révélé que :

- les échanges intra-maghrébins ne sont pas suffisamment développés et demeurent encore marginaux. Le commerce global intra-maghrébin se limitait en 2000 à 0,6% des échanges extérieurs de la zone. Par comparaison, le commerce intra-zone représentait, selon les calculs de la Direction de la Politique Economique Générale, 60,2% des échanges de l'Union Européenne, 22,3% de l'ASEAN, 10,6% des PECO et 19,9% des pays du MERCOSUR.
- les échanges commerciaux entre les pays maghrébins sont essentiellement unilatéraux. Cette situation laisse penser que les économies maghrébines pourraient multiplier leurs échanges directs qui sont, en partie, complémentaires. En particulier, l'Algérie représente un marché pour l'agriculture et les filières agro-alimentaire et manufacturière du Maroc et de la Tunisie
- le potentiel des échanges intra-maghrébins semble être partiellement freiné par le niveau insuffisant de développement de la zone et par le caractère similaire de certains pays maghrébins, en l'occurrence le Maroc et la Tunisie. Cette situation est le résultat de l'orientation privilégiée des échanges du Maroc et de la Tunisie vers l'Union Européenne qui a généré une similitude des structures productives dans ces deux pays.

Mais, d'autres obstacles, en plus de la faible adéquation des structures exportatrices à la demande intra-régionale et de la priorité accordée à la stratégie Nord-Sud, freinent le processus d'intégration régionale. Il s'agit en particulier du manque de convergence des politiques économiques, de l'inadéquation des infrastructures de transport aux impératifs de l'intégration maghrébine et du caractère incomplet du cadre institutionnel.

Cette étude a montré également que l'approfondissement de l'intégration maghrébine, serait de nature à dynamiser la croissance économique, à susciter une nouvelle dynamique des échanges et à accroître l'attractivité de la région pour les investissements directs étrangers, moyennant la levée des obstacles précédemment énumérés :

- La progression soutenue des échanges intra-maghrébins à partir de 1998 semble indiquer qu'un potentiel de développement du commerce régional existe, comme en témoigne la référence à l'indicateur d'intensité bilatérale. Son relèvement à un niveau comparable à celui observé dans certains regroupements des pays du Sud, notamment le MERCOSUR et l'APEC, fait ressortir un gain d'échanges estimé, toute chose égale par ailleurs, à presque **800 millions de dollars** par an, hors hydrocarbures, et à **1,6 milliard de dollars** si on prend en compte les importations de produits énergétiques en provenance de l'Algérie.
- Si les pays maghrébins pouvaient améliorer leur attractivité pour recevoir autant d'IDE que les pays émergents en pourcentage de la FBCF, le potentiel d'augmentation des flux d'investissements étrangers à destination du Maghreb serait, toute chose égale par ailleurs, de **3 milliards de dollars par an**.

Au total, le gain annuel issu de la concrétisation de l'intégration se monte au moins à **4,6 milliards de dollars**, sous réserve que les potentiels du commerce intra-zone et des entrées d'IDE soient portés à des niveaux comparables à ceux observés dans les autres regroupements de pays émergents ou en transition.

De plus, l'approfondissement de l'intégration maghrébine favoriserait l'apparition de nouvelles formes de spécialisation intra-régionale susceptibles d'induire une allocation optimale des facteurs de production et de conforter l'insertion du Maghreb dans le commerce mondial d'une manière qui lui permet de tirer pleinement profit des bienfaits de la mondialisation, tout en favorisant la différenciation des échanges intra-régionaux et la mise en œuvre de processus à rendements croissants et à économie d'échelle.

Toutefois, la concrétisation de ce projet d'envergure nécessite de la part des pays membres de l'UMA une volonté de coopération plus prononcée et un engagement ferme dans la voie de la modernisation et la libéralisation économique et financière.

Pour ce faire, certaines conditions préalables devraient être satisfaites. Il s'agit en particulier de :

- parachever l'assainissement macro-économique et mettre en place un cadre juridique et des procédures favorables au développement des affaires.
- favoriser le développement des infrastructures de transport et l'orienter vers les besoins de l'intégration maghrébine.
- mettre en cohérence les législations, les règles et les disciplines (concurrence, investissement, règles d'origine, principes comptables, propriété intellectuelle, régimes douaniers). Le renforcement de la coopération économique dans ces domaines offrirait des opportunités nouvelles à l'investissement domestique dans les secteurs des biens échangeables et des services.
- convenir de nouvelles régulations sociales, en particulier au niveau du marché du travail, et accroître la mobilité des professions spécialisées.
- coordonner leurs dynamiques de réformes structurelles et harmoniser la réglementation des services, comme les télécommunications, afin de limiter la fragmentation du marché.

- s'adapter à la société de l'information et de la communication à travers la maximisation des flux de savoir entre les acteurs économiques, le renforcement de la transparence des marchés et l'amélioration du niveau de formation et d'éducation dans un sens visant à développer les compétences dans toutes les couches de la population.

Les perspectives de commerce intra-maghrébin pourraient être améliorées dès lors que :

- serait menée une action en faveur de la baisse des coûts de transactions qui limitent le développement des échanges (développement des réseaux de transports et des services liés au commerce international, harmonisation et transparence des contrôles qualité,...).
- seraient mises en place des mesures d'accompagnement au profit des PME/PMI en vue de renforcer leurs capacités commerciales.
- seraient mises en œuvre des instruments de financement et de couverture des risques de paiement spécifiques aux marchés concernés.
- serait assurée une allocation efficace de l'épargne entre les pays : le développement d'une coopération régionale au niveau de la régulation des marchés financiers deviendrait primordiale. Il faut en effet éviter que la concurrence entre les places financières maghrébines ne provoque une course vers le moins disant au dépend de la sécurité des investisseurs et des opérateurs. De même, il convient de mettre en place un cadre institutionnel pour organiser cette allocation d'épargne à l'échelle maghrébine.
- s'instaurerait un dialogue portant sur le suivi mutuel de la convergence des politiques économiques et commerciales à travers la mise en place des enceintes de concertation permanentes en vue de mieux organiser les processus d'intégration horizontale et verticale.

Dans cette perspective, et compte tenu des interdépendances existants entre le partenariat euro-méditerranéen et le système de coopération Sud-Sud, l'Union Européenne pourrait contribuer à l'émergence de solidarités maghrébines concrètes en soutenant le dialogue institutionnel et en mettant en place des mécanismes financiers susceptibles de soutenir le développement des échanges entre les pays maghrébins (soutien spécifiques des mécanismes de promotion des exportations intra-zone). De plus, la création de banques régionales spécialisées en matière de financement des projets d'investissement constituerait à cet effet un pilier essentiel de l'intégration économique maghrébine.

Enfin, il convient aussi que les projets associant l'Europe et le Maroc, l'Algérie et la Tunisie aient un contenu régional prononcé, notamment dans l'aide à la constitution d'un espace maghrébin intégré.

Introduction

L'intégration du Maghreb est devenue une nécessité économique incontournable, vu la concurrence intense entre blocs régionaux. En effet, compte tenu des défis occasionnés par les échéances charnières auxquelles les économies maghrébines devraient faire face (démantèlement tarifaire, élargissement de l'Union Européenne à l'Est, libéralisation du secteur textile à l'échelle mondiale, forte vulnérabilité aux chocs de demande externe), le coût du non-Maghreb peut s'avérer insoutenable pour les économies de la région. Ainsi, de par son rôle de moteur de croissance et d'intensification des échanges commerciaux entre pays de la région, l'intégration maghrébine pourrait constituer un facteur d'appui pour une insertion plus efficiente de la région à l'économie mondiale.

Ainsi, compte tenu de l'importance du projet d'intégration maghrébine et la nécessité d'un rapprochement économique entre les pays de la zone, la Direction de la Politique Economique Générale (DPEG) a jugé opportun de conduire une étude sur l'intégration des économies maghrébines dans le but notamment de :

- cerner le contexte international de l'intégration maghrébine.
- mettre en évidence la configuration des échanges entre ces pays ainsi que les facteurs structurels qui pénalisent la dynamique commerciale régionale.
- évaluer le potentiel d'échange et d'investissements directs étrangers pouvant découler de la concrétisation de l'édifice maghrébin.
- identifier quelques actions stratégiques à même de contribuer à la concrétisation du projet d'intégration maghrébine.

1. Impératifs de l'intégration des économies maghrébines

Outre les effets qu'elle pourrait susciter en matière de dynamisation des relations économiques entre pays maghrébins, la relance de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) pourrait constituer un puissant levier pour crédibiliser le partenariat avec l'Union Européenne, contribuer au renforcement de l'attractivité de la région pour les flux d'IDE, vu ses effets sur la stabilité régionale et l'élargissement de la taille du marché. Le rapprochement économique entre pays maghrébins est également nécessaire pour faire face aux défis occasionnés par l'élargissement de l'Union Européenne à l'Est.

1.1 La crédibilisation du partenariat avec l'Union Européenne

Le renforcement des relations économiques entre les pays maghrébins devrait conférer plus de crédibilité à la stratégie d'ouverture entamée par ces pays, notamment vis à vis de l'Union Européenne. L'assistance technique et financière et l'harmonisation institutionnelle prévue par les accords d'association seraient d'autant plus avantageuses que les pays comme le Maroc, la Tunisie et l'Algérie s'engagent à approfondir leur intégration commerciale bilatérale et à renforcer leur complémentarité économique. En effet, l'intensification des relations bilatérales entre pays voisins de niveau de développement quasi-similaire présente l'avantage de réduire les coûts et les incertitudes liées à la transition et d'offrir par conséquent un cadre propice à une ouverture progressive et moins brutale.

Or, bien que les trois pays aient accompli des efforts inégaux en matière de réformes structurelles, ils demeurent confrontés au même besoin de relance des réformes de seconde génération pour mieux saisir les opportunités issues de l'ouverture et forger les bases de nouvelles formes de spécialisation à fort potentiel de croissance.

Ainsi, la relance de l'UMA permettrait de recentrer le partenariat euro-méditerranéen sur des objectifs prioritaires, à savoir le développement économique et l'insertion effective du Maghreb dans le commerce mondial.

Le développement des relations commerciales entre les pays maghrébins pourrait créer une dynamique économique régionale susceptible de renforcer la réallocation des facteurs de production à l'intérieur de l'espace maghrébin et de promouvoir l'attractivité de la région pour les flux d'investissements directs étrangers (IDE).

1.2 Le renforcement de l'attractivité régionale

En dépit des réformes engagées par les pays du Maghreb pour restaurer les équilibres macro-économiques et du déclenchement d'une série de mesures de libéralisation économique et financière, l'Algérie et dans une bien moindre mesure le Maroc et la Tunisie continuent de rester à la traîne pour ce qui est de l'attractivité de leurs économies pour les flux d'IDE.

L'initiative Eizenstat, qui propose un partenariat économique entre les Etats-Unis et le Maghreb, se base, entre autres, sur le démantèlement des barrières intra-régionales qui entravent le commerce et l'investissement. L'élargissement de la taille du marché et la stabilité régionale devraient inciter les investisseurs américains à parier sur des pays comme le Maroc, l'Algérie et la Tunisie. Cette initiative se veut complémentaire du partenariat euro-méditerranéen et n'en constitue pas moins une source additionnelle de croissance tellement nécessaire aux efforts des pays maghrébins en matière de rattrapage économique.

Ainsi, l'amélioration des opportunités d'investissements offertes par la Tunisie et le Maroc, l'engagement de l'Algérie dans la voie des réformes en matière de privatisation et l'adoption d'une nouvelle loi sur l'investissement, soutenue par le plan de relance triennal, devraient faire du rapprochement entre ces pays une opportunité tant pour les investisseurs locaux qu'étrangers. Les structures économiques relativement diversifiées de ces pays (secteur des hydrocarbures en Algérie, tourisme et industries de transformation au Maroc et en Tunisie) constitueraient, en cas de relance de la coopération économique régionale, un relais important pour dynamiser les courants d'échange à l'intérieur de l'espace maghrébin et satisfaire par conséquent les conditions requises par le partenariat avec les Etats-Unis.

1.3 L'atténuation des effets de l'élargissement de l'Union Européenne

L'Union Européenne constitue pour les pays maghrébins un partenaire économique de premier plan : l'essentiel des flux d'échanges commerciaux et d'investissements s'effectue avec cet espace économique. La concentration des échanges extérieurs des économies maghrébines accentue toutefois leur vulnérabilité et les rend tributaires des évolutions conjoncturelles des économies européennes.

De plus, l'élargissement de l'Union Européenne à l'Est pourrait avoir des incidences économiques et sociales peu favorables sur les économies maghrébines. Au moins trois retombées majeures pourraient être recensées. Il s'agit en l'occurrence de :

- la destruction des flux commerciaux au profit des nouveaux membres : les pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO) bénéficieront d'un accès plus élargi au marché européen.
- l'effet d'éviction en matière d'investissement direct étranger. La proximité géographique des PECO de l'Union Européenne, leur niveau de développement économique et institutionnel et la reprise de l'acquis communautaire, devraient conforter l'attractivité déjà élevée de ces économies. Ceci pourrait accentuer davantage l'orientation des flux d'IDE vers les PECO au détriment des pays de la rive sud de la Méditerranée.
- la substitution éventuelle de la main d'œuvre originaire des PECO aux émigrés des pays du Sud de la Méditerranée, notamment maghrébins : cet effet paraît d'autant plus critique que les transferts des travailleurs émigrés jouent un rôle crucial dans le financement des économies maghrébines.

Compte tenu de ces menaces, le renforcement des relations bilatérales entre le Maroc, la Tunisie et l'Algérie permettrait non seulement de réconforter leur pouvoir de négociation avec l'Union Européenne, mais aussi contribuerait à atténuer davantage les effets d'éviction découlant d'un détournement des flux d'échanges et d'investissements au profit des nouveaux pays membres de l'Union Européenne.

2. Le cadre réglementaire de la coopération économique et commerciale maghrébine

2.1. La création de l'Union du Maghreb Arabe

La déclaration instituant la création de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) a été signée à Marrakech le 17 février 1989.

Paraphée par la Mauritanie, la Libye, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc, l'UMA vise à :

- renforcer les liens de fraternité qui unissent les Etats membres et leurs peuples.
- réaliser le progrès et la prospérité des sociétés qui les composent et la défense de leurs droits.
- contribuer à la préservation de la paix fondée sur la justice et l'équité.
- poursuivre une politique commune dans différents domaines.
- oeuvrer progressivement à réaliser la libre circulation des personnes, des services, des marchandises et des capitaux.

La proclamation de l'UMA, qui avait déjà été envisagée dans un discours promontoire prononcé en 1958 à Tanger par le Roi Mohammed V, répond au souci de renforcer les liens de complémentarité économique au niveau du Maghreb et de réduire l'isolement de ces pays membres.

En parallèle, deux conventions ont été conclues par les pays maghrébins. La première, relative à l'échange de produits agricoles, a été signée le 23 juillet 1990 et prévoit :

- l'édification progressive entre les parties contractantes d'une union douanière en vue de réaliser un marché agricole maghrébin commun.
- l'exonération des produits agricoles échangés, d'origine et de provenance locales, des droits de douanes et des impôts et taxes d'effet équivalent imposés à l'importation, à l'exception des impôts et taxes sur la production locale dans chacun des pays de l'union.
- la mise en place d'une commission de la sécurité alimentaire chargée d'élaborer les listes de produits agricoles exonérés de toute mesure tarifaire.

La seconde convention concerne les aspects commercial et tarifaire. Elle a été conclue le 10 mars 1991 entre les pays de l'UMA, porte sur :

- l'exonération des droits de douane, impôts et taxes d'effet équivalent imposés à l'importation des produits échangés, d'origine et de provenance locales.
- L'exonération des produits échangés, d'origine et de provenance locales, et définis dans des listes, de toutes mesures non tarifaires. Ces listes seront élargies progressivement, en tenant compte des lois relatives aux règles phytosanitaires et zoo-vétérinaires, à la santé et la sécurité en vigueur dans le pays importateur.

2.2. Les accords commerciaux et tarifaires

Dans le prolongement de la déclaration de Marrakech, plusieurs accords bilatéraux de libre-échange ont été conclus entre le Maroc, la Tunisie et l'Algérie.

L'accord signé entre le Maroc et la Tunisie, qui est entré en vigueur le 16 mars 1999, prévoit la création d'une zone de libre-échange entre les deux parties durant une période transitoire s'achevant au plus tard le 31 décembre 2007. Le schéma du démantèlement tarifaire est conçu selon la sensibilité et la nature des produits figurant dans les listes annexées à l'accord.

Le cadre juridique des échanges maroco-tunisien est également défini par d'autres conventions, notamment le protocole de coopération technique entre le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat du Maroc et le Ministère tunisien du Commerce (1998), l'accord d'encouragement et de garantie des investissements (1994), l'accord-cadre pour la coopération industrielle (1987), l'accord conclu entre le Centre Marocain de Promotion des Exportations (CMPE) et son homologue tunisien, le CEPEX (1981) et celui portant règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie mixte maroco-tunisienne (1987).

Le cadre juridique des échanges entre la Tunisie et l'Algérie est régi par l'accord commercial de 1981, complété par l'accord additionnel de 1984 prévoyant la franchise des droits de douanes et des taxes d'effets équivalents pour les produits originaires ayant un taux d'intégration minimal de 50%.

Le Maroc a signé avec l'Algérie le 14 mars 1989 un accord commercial et tarifaire qui institue l'octroi mutuel de préférences tarifaires au titre des échanges de produits originaires des deux pays. Cet accord, qui est entré en vigueur le 6 février 1990, prévoit l'exonération des droits de douanes et taxes d'effet équivalent pour l'ensemble des produits échangés.

Le bénéfice du traitement tarifaire préférentiel est réservé aux produits qui satisfont aux règles d'origine spécifiées dans l'accord. Il s'agit :

- des biens entièrement produits dans le pays d'exportation (produits des règnes animal, végétal ou minéral ainsi que les autres richesses naturelles).
- des produits transformés dans le pays d'exportation et dont la valorisation locale n'est pas inférieure à 40% de la valeur globale du produit fini (départ usine).

En plus des règles d'origine, l'octroi du régime préférentiel est conditionné par le respect de la règle dite de «transport direct», consistant à acheminer les produits directement du pays exportateur vers le pays importateur, sans transiter par un pays tiers.

Par ailleurs, cet accord prévoit des dispositions additionnelles portant sur les aspects suivants :

- la facilitation des procédures des échanges, notamment en matière de délivrance des autorisations d'importation et d'exportation.
- l'octroi de la franchise douanière aux échantillons et matériels publicitaires ainsi qu'aux produits et outils nécessaires à l'organisation de manifestations commerciales (salons et foires).
- l'octroi de la priorité en matière de transport, aux entreprises et opérateurs nationaux.

3. Situation économique d'ensemble des économies maghrébines

En dépit de la divergence des profils de croissance des économies maghrébines, elles affichent en général les mêmes caractéristiques spécifiques aux pays en développement :

- Une insertion limitée à l'économie mondiale.
- Un profil de spécialisation internationale encore basé sur les dotations naturelles de facteurs (hydrocarbures, produits miniers et agricoles,...).
- Une situation macroéconomique relativement stabilisée, mais qui ne permet pas une croissance suffisante et régulière pour résorber les problèmes de pauvreté et de sous-emploi.
- Une forte dépendance vis-à-vis de l'extérieur : la situation économique et financière de ces pays continue d'évoluer au gré de la conjoncture pétrolière dans le cas de l'Algérie et des exportations agricoles et du textile, ainsi que de la conjoncture touristique en ce qui concerne le cas du Maroc et la Tunisie.

3.1. Un cadre macro-économique relativement assaini

La stabilisation de la situation macro-économique a toujours constitué l'une des conditions de réussite de l'ouverture commerciale et de la transition vers l'économie de marché.

A ce propos, les programmes d'ajustement structurels réalisés dans les années 80 grâce à l'appui des institutions financières internationales ont, dans l'ensemble, favorisé la stabilisation des principaux agrégats macro-économiques :

- Les soldes courants se sont améliorés en pourcentage du PIB, à l'exception de la Tunisie. Durant la décennie 1990, le solde courant du Maroc était quasiment à l'équilibre, tandis qu'en Algérie, il était excédentaire. En 2002, le compte courant, rapporté au PIB, s'est établi à +7,3%, +4,1% et -3,6% respectivement pour l'Algérie, le Maroc et la Tunisie.
- Cette amélioration des soldes courants a permis de réduire le poids de la dette extérieure, notamment pour le Maroc qui a procédé au remboursement d'une partie de sa dette extérieure et a engagé un programme de reconversion de sa dette extérieure en investissements. La Tunisie, de son côté, se finance aisément sur le marché international des capitaux et bénéficie d'un rating souverain « investment grade » de la part des agences de notation. Néanmoins, pour l'ensemble des pays maghrébins, les dépenses en intérêts de la dette extérieure restent élevées puisqu'elles absorbent près de 20% des recettes des exportations de biens et services.
- Malgré le poids de la dette extérieure, les réserves de change ont enregistré une progression notable dans ces trois pays. Mais, la position extérieure de ces trois pays reste vulnérable, notamment en Algérie, par manque de diversification de ses exportations et en raison de la forte fluctuation des cours pétroliers.
- Les finances publiques ont été relativement assainies grâce à une importante réduction des dépenses de l'Etat. Cependant, le déficit public est resté relativement élevé, notamment au Maroc et en Tunisie où il s'est établi respectivement à 4,2% et 3% du PIB en 2002. Ces déficits ont été financés, toutefois, par des ressources non monétaires, ce qui a favorisé la détente des taux d'intérêts et n'a pas suscité d'effet d'éviction pour le secteur privé.
- Après une forte reprise entre 1985 et 1992 due aux ajustements des prix et du change, l'inflation est partout inférieure à 3% en 2002, ce qui place les pays maghrébins dans une situation satisfaisante par rapport aux autres régions en développement. Cette évolution a été favorisée par la conduite de politique monétaire prudente axée sur la maîtrise du crédit intérieur et la libéralisation des taux d'intérêt, devenus positifs en termes réels.

La relative perméabilité aux chocs exogènes des pays maghrébins n'est cependant qu'apparente. Elle traduit leur faible insertion dans l'économie mondiale, en particulier :

- Ces pays n'ont reçu en 2001 que 4,3 milliards de dollars d'investissements directs étrangers (IDE), soit 2,2% des IDE à destination des pays en développement (PED).
- Le taux d'ouverture des pays maghrébins a été en 2000 de 62,5% contre 55% en 1990. Comparé à d'autres régions du monde, ce taux reste inférieur à celui des économies émergentes les plus dynamiques. Or, bien que le Maroc et la Tunisie aient opté très tôt pour le choix de l'ouverture, la croissance économique dans ces deux pays demeure tirée par la demande interne, tandis que la contrainte extérieure est appelée à croître du fait de l'augmentation des importations de biens industriels en liaison avec le processus de rattrapage économique.

- L'équilibre des comptes extérieurs dépend fortement des transferts des revenus des travailleurs immigrés et des recettes touristiques, les investissements directs et de portefeuilles étant des facteurs équilibrants notablement insuffisants.

3.2. Un problème de croissance potentielle

La croissance économique des pays maghrébins est généralement insuffisante. Outre son caractère cyclique, le rythme de croissance des économies maghrébines se situe en dessous des performances moyennes de l'ensemble des pays émergents les plus dynamiques.

Si le processus de stabilisation macro-économique s'est révélé globalement efficace eu égard aux objectifs recherchés et ce, malgré la persistance de quelques tensions (faible liquidité en devises en Tunisie¹, déficit budgétaire au Maroc,...), il ne s'est pas pour autant traduit par une amélioration de la croissance à l'échelle maghrébine.

Celle-ci s'est par ailleurs souvent située en dessous de son niveau potentiel au cours des années 1990, sauf en Tunisie. En Algérie, l'amélioration de la croissance tendancielle observée durant les années 1990 n'a pas permis de retrouver le niveau des années 1980, en raison de l'instabilité du cadre macro-économique et de l'insécurité. Au Maroc, le PIB tendanciel est passé de 4,1% durant les années 1980 à 2,9% au cours de la décennie 1990² avec une moyenne de 3,4% sur toute la période.

Par ailleurs, durant la décennie écoulée, le PIB par habitant des trois pays maghrébins rapporté à celui de la moyenne européenne est resté stable autour de 12%, ce qui signifie qu'il n'y a pas eu convergence des niveaux de vie de part et d'autre de la Méditerranée. Plus qu'à des difficultés d'accumulation du capital, souvent considéré comme facteur de blocage de l'épargne, ces évolutions se justifient par la relative faiblesse de l'efficacité du capital et la croissance insuffisante de la productivité au Maghreb.

Sur une longue période, compte tenu des facteurs liés aux profils institutionnels de ces économies, l'investissement (23% du PIB en moyenne) n'a pas permis d'élargir et de consolider les bases du décollage économique. En conséquence, le Maghreb est resté soumis à des cycles similaires à ceux observés dans les économies en développement (cycle agricole dans le cas du Maroc et la Tunisie, cycle des prix du pétrole dans le cas de l'Algérie).

De plus, les ajustements macro-économiques réalisés par ces pays ne se sont pas accompagnés d'un développement du bien-être social, comme en témoigne les niveaux d'indicateurs de développement humain :

- L'indicateur de développement humain en 2001 est compris entre 0,6 et 0,74 pour les pays maghrébins contre 0,905 pour les pays de l'OCDE.
- En terme d'indicateur de pauvreté humaine, évalué par le PNUD, les pays maghrébins affichent des comportements disparates, mais demeurent classés dans les tranches inférieures du niveau de développement moyen.

¹ Au terme du premier semestre 2003, les réserves de change ne représentaient que 2,5 mois d'importation.

² Source : Direction de la Politique Economique Générale.

Cette situation s'est répercutée sur la croissance du PIB par habitant : celle-ci s'est établie en moyenne entre 1990 et 2000 à 1% et 3% l'an respectivement pour le Maroc et la Tunisie, tandis que pour l'Algérie, le PIB par habitant a même reculé de 3% au cours de la même période.

Toutefois, depuis le début des années 90, la productivité du travail a sensiblement augmenté dans les pays maghrébins, notamment au Maroc où elle a connu une accélération durant la seconde moitié de la décennie 90 grâce, notamment, au redressement de l'investissement.

Dans les économies maghrébines, les taux d'investissement se sont établis, durant la période 1990-2000, à presque 24% du PIB, soit un niveau largement inférieur à celui observé lors de la phase de forte croissance dans le Sud-Est asiatique où l'accumulation du capital dépassait les 30% du PIB. Sur la période, ces taux n'ont pas connu d'augmentation significative. Ceci est en rapport avec les efforts d'ajustement entrepris par les économies maghrébines qui ont fortement contracté l'investissement public, sans que l'investissement privé ne prenne totalement le relais de l'Etat.

Pour résorber le chômage, le rythme de croissance des pays de la région doit se transformer pour permettre une augmentation suffisante du revenu par tête à long terme. On considère qu'il faut porter la croissance à 7% par an, notamment :

- en augmentant le rythme d'accumulation du capital.
- en le dirigeant vers des emplois plus productifs.
- en modifiant le régime de croissance à partir des gains de productivité globale (organisation, progrès techniques, croissance endogène, économie fondée sur la connaissance,...).

Pour répondre à ces enjeux, une entrée des IDE plus importante et une accumulation du capital plus élargie et mieux orientée s'imposent. D'où, la nécessité de mettre en œuvre les réformes de seconde génération et de poursuivre une gestion macro-économique rigoureuse.

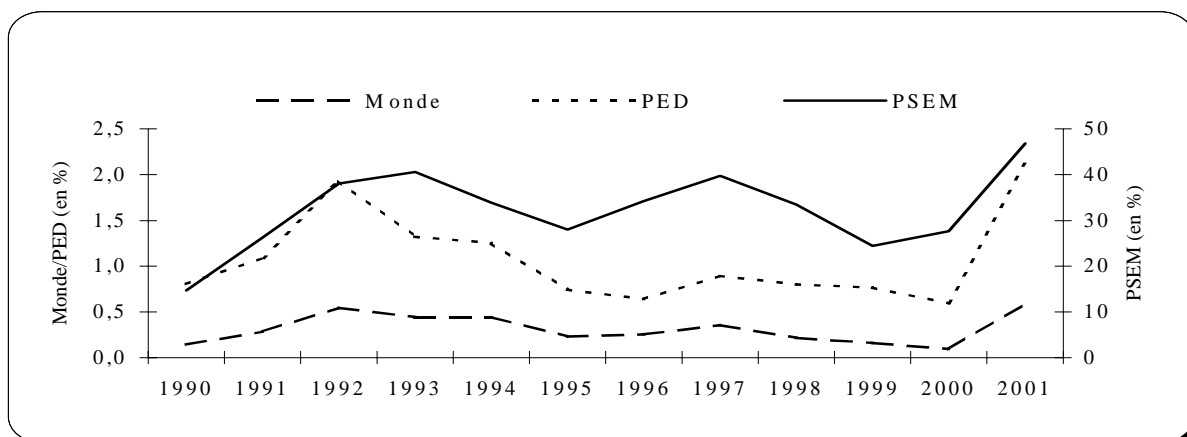
3.3. Une attractivité encore insuffisante pour les **IDE**

3.3.1. Evolution des **IDE** vers les pays du Maghreb

Durant la dernière décennie, les flux d'IDE vers les pays du Maghreb ont progressé rapidement, passant de 717 millions de dollars en 1990 à 4,4 milliards de dollars en 2001. Leur part dans l'IDE à destination des PSEM est passée de 15% à 47% entre 1990 et 2001.

Toutefois, par rapport à l'IDE mondial et celui à destination des PED, la part du Maghreb a baissé jusqu'en 2000, pour s'établir respectivement à 0,6% et 2,2%. De plus, le processus de Barcelone n'a pas engendré un regain d'intérêt de la part des investisseurs européens pour la région sud-méditerranéenne. Selon le FEMISE, la part de la région dans les flux d'IDE extra-communautaire est ainsi passée de 1,2% en 1995 à 1,5% en 2000. Néanmoins, ce niveau avait déjà été atteint en 1997.

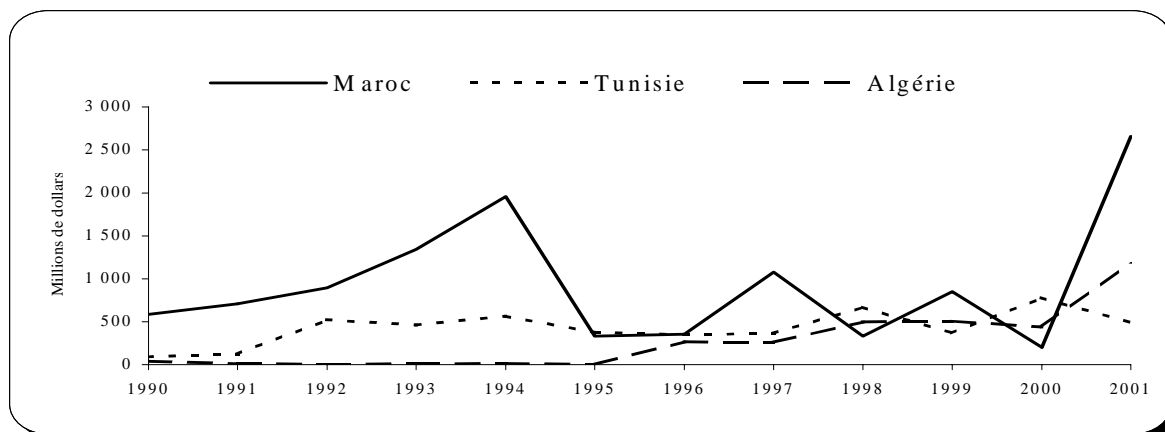
Evolution de la part du Maghreb dans l'IDE à destination du monde, des pays en développement (PED) et des pays tiers-méditerranéens



Source : CNUCED

En 2001, le redressement des flux d'IDE à destination des pays maghrébins s'explique, en grande partie, par le niveau record de 30,6 milliards de dirhams qu'ont atteint les IDE au Maroc, grâce notamment à l'ouverture du capital de Maroc Telecom. En 2001, notre pays a été le deuxième pays destinataire d'IDE sur le continent africain, après l'Afrique du Sud (6,7 milliards de dollars). L'Algérie, de son côté, a vu les flux d'IDE qui lui sont destinés presque tripler entre 2000 et 2001, passant de 438 à 1196 millions de dollars. Ces flux ont été principalement dirigés vers le secteur énergétique.

Evolution des IDE entrants dans les pays du Maghreb



Source : CNUCED

Durant la période 1996-2001, la distribution des IDE reçus par les pays du Maghreb montre la prédominance des flux d'IDE reçus par le Maroc, en raison de l'essor important du processus de privatisation et de la conversion de la dette extérieure en investissements. Le retard pris dans le processus de privatisation en Tunisie et la faiblesse des investissements dans le secteur des hydrocarbures en Algérie expliquent le volume modéré des flux d'IDE reçus par ces deux pays.

Rapport IDE/FBCF
(en %)

	90-95	96-00	1996	1997	1998	1999	2000
Pays en développement	5,7	11,7	9,1	11,1	11,4	13,4	13,4
Afrique du Nord	3,9	6,0	3,5	5,9	5,6	9,6	5,5
Maroc	6,7	7,5	5	15,6	4,2	10,2	2,5
Tunisie	10,1	10,2	7,7	7,8	13,6	6,9	15,2
Algérie	0,2	3,3	2,3	2,4	4	4,1	3,8
Amérique Latine	7,4	18,6	12,6	16,6	17,1	25,9	20,7
Asie en développement	6,7	11,0	9,1	10	10,5	11,5	14
PECO	4,8	13,5	7,1	9,7	13,7	18,6	18,2

Source : CNUCED 2002

Ainsi, les flux d'IDE reçus par les pays maghrébins sur la période 1996-2000 ont représenté, en moyenne, 1,05% du PIB contre 0,82% pour la période 1990-1995, en lien avec la progression du rapport IDE/PIB au Maroc qui est passé de 1,07% à 2,37% entre ces deux périodes.

Rapportées à la FBCF, les IDE à destination du Maghreb se sont établis à 6% en moyenne entre 1996 et 2000, contre 3,9% pour la période 1990-1995. Ce résultat reste nettement en deçà de ce observé dans les pays émergents.

3.3.2. F acteurs limitant l'attractivité des pays du Maghreb pour l'IDE

Les atouts des pays maghrébins en matière d'attractivité de l'investissement direct étranger résident dans :

- la robustesse de leurs équilibres macro-économiques, notamment en matière de contrôle de l'inflation et du déficit budgétaire.
- la réalisation des réformes structurelles de première génération : réforme fiscale, réduction des barrières douanières, libéralisation des prix, réforme du système financier et convertibilité des opérations courantes (Maroc, Tunisie).
- la disponibilité et le coût modéré de la main-d'œuvre.
- la proximité des marchés et des centres de décisions européens.

De plus, ces pays ont choisi la voie de l'ouverture. A cet égard, les engagements internationaux contractés par les pays maghrébins constituent le cadre de référence pour les réformes et la modernisation des économies.

Toutefois, malgré ces atouts, un certain nombre de contraintes se dressent toujours devant la promotion de l'investissement. Il s'agit du caractère volatile et insuffisant de la croissance, du faible dynamique de la demande, notamment en raison des marchés intérieurs, étroits et cloisonnés, et de la faible productivité du travail. Concernant le marché des capitaux, les bourses et les marchés financiers apportent peu de soutien à l'investissement productif et le fonctionnement des systèmes bancaires demeure faiblement concurrentiel.

Malgré les efforts entrepris, les facteurs institutionnels continuent d'alimenter ces difficultés. Les insuffisances relatives au régime d'acquisition du foncier, aux rapports avec les administrations et le système judiciaire conduisent à une faible sécurité des affaires. De plus, les entreprises maghrébines opposent une certaine résistance à l'entrée du capital étranger, et plus généralement à l'ouverture de leur actionnariat.

Les pays maghrébins se révèlent peu compétitifs sur le plan de la technologie et des compétences. Les infrastructures de télécommunications restent insuffisantes et le coût de la communication élevé, malgré les efforts déployés en la matière.

Des progrès sont nécessaires pour rehausser la qualité des infrastructures. L'effort de recherche et de développement au Maghreb demeure encore limité et ne dépasse guère en moyenne 0,7% du PIB. Les pays maghrébins ne forment pas suffisamment de cadres scientifiques à même d'enrichir le processus d'innovation et de progrès technique et d'aider au changement structurel.

En matière de stabilité sociale, les pays maghrébins doivent faire davantage pour rejoindre les pays émergents les plus performants, comme ceux d'Asie du Sud-Est ou d'Europe Centrale et Orientale. Ainsi, l'indicateur composite IDH représentant uniquement la longévité, l'instruction et le niveau de vie dans un pays mais ne tenant pas compte de la qualité de vie, s'établit au Maroc, en Algérie et en Tunisie à respectivement 0,606, 0,704 et 0,740, contre 0,684 pour les pays à développement humain moyen et 0,744 pour les pays à revenu intermédiaire. En matière d'emploi, les pays du Maghreb connaissent des taux de chômage élevé, allant de 15,6% en Tunisie jusqu'à 30% en Algérie. Le Maroc réalise en revanche de meilleures performances, avec un taux de chômage ne dépassant pas 11,6% en 2002.

Les marchés du travail au Maghreb se distinguent notamment par leur faible degré de flexibilité. Néanmoins, il importe de signaler l'adoption récente au Maroc d'un code de travail rénové et la signature d'un accord relatif au dialogue social entre les acteurs concernés de nature à consolider la paix sociale.

Rendement global de l'investissement (ICOR)

	90-95	96-00
Algérie	-	7.5
Maroc	13.7	5.2
Tunisie	5.6	4.2

Source : DREE

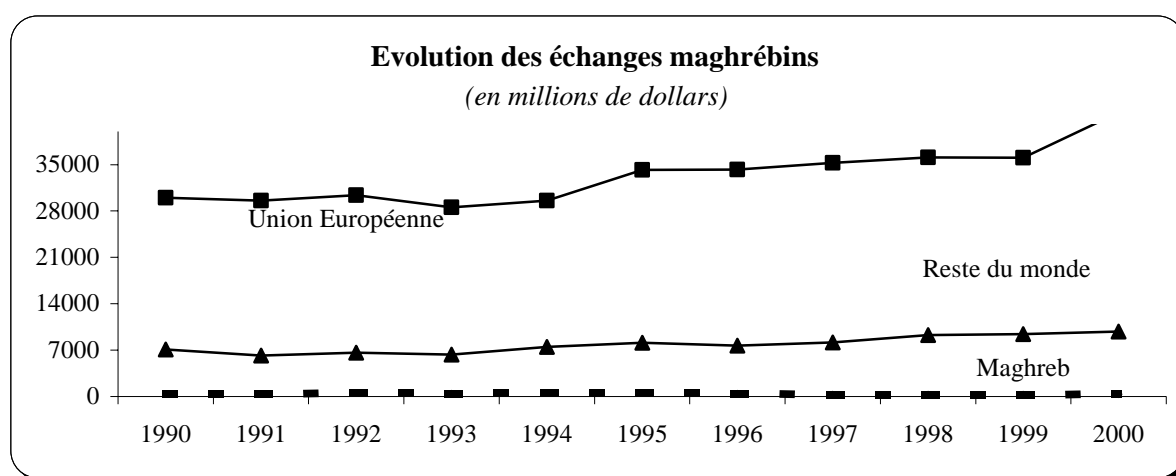
L'attractivité des pays maghrébins doit également faire face à des coûts de transaction élevés (sécurité insuffisante des transactions, faiblesse relative de la transparence en terme de gouvernance privée,...), ce qui limite la rentabilité des investissements privés, tant locaux qu'étrangers. C'est ainsi que le rendement de l'investissement, apprécié par l'indicateur ICOR (incremental capital output ratio) demeure insuffisant dans les pays du Maghreb, même s'il s'est légèrement amélioré au Maroc et en Tunisie.

4. Les échanges intra-maghrébins

La réussite de l'intégration Sud-Sud constitue une composante clef du succès pour l'ensemble de la région maghrébine, notamment en raison de ses effets en matière de création d'économies d'échelles, nécessaires pour pallier la faible taille des marchés domestiques des pays membres et d'accroissement des flux d'investissements directs étrangers vers les économies maghrébines.

4.1. Etat des lieux

S'agissant de l'évolution des échanges au sein du Maghreb, ceux-ci ont enregistré une sensible décreue durant la décennie 1990. Alors qu'ils avaient atteint presque 473 millions de dollars, en moyenne annuelle, entre 1990 et 1995, ils ne représentaient que 332 millions de dollars, en moyenne annuelle, entre 1996 et 2000.



Source : Chelem

Cependant, bien que les flux d'échanges des pays maghrébins avec l'Union Européenne et le reste du monde aient, en moyenne, progressé plus vite entre 1990 et 2000, une dynamique encourageante des échanges intra-zone semble s'instaurer depuis 1998, illustrant ainsi une ouverture croissante des pays membres sur l'espace régional :

- Le taux de croissance des exportations intra-maghrébines s'est établi, en moyenne annuelle, entre 1998 et 2000 à 7,5%, après un recul de 1,8% entre 1990 et 1997. Vis-à-vis de l'Union Européenne, les exportations du Maghreb ont crû de 9,8% et 3,3% durant les mêmes périodes. Par rapport au reste du monde, le taux de croissance annuel moyen des exportations maghrébines a atteint 9,7% et 5,7% respectivement pour les deux périodes considérées.
- Du côté des importations, le même schéma d'évolution a été observé : le taux de croissance annuel moyen pour les échanges entre le Maghreb et ses partenaires de l'Union Européenne est de 4,8% entre 1998 et 2000, après 1,8% entre 1990 et 1997. Par rapport au reste du monde, ce taux est passé de 2,6% à 6,3% respectivement entre les périodes 1990-1997 et 1998-2000.

Cependant, comparativement aux autres regroupements régionaux, les échanges intra-maghrébins ne sont pas suffisamment développés et demeurent encore marginaux :

- Le commerce global intra-maghrébin se limitait en 2000 à 0,6% des échanges extérieurs de la zone. Par comparaison, le commerce intra-zone représentait, selon les calculs de la Direction de la Politique Economique Générale, 60,2% des échanges de l'Union Européenne, 22,3% de l'ASEAN, 10,6% des PECO et 19,9% des pays du MERCOSUR.
- Les échanges entre les pays maghrébins ne dépassaient pas 3,1% des exportations globales de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie.
- En 2000, le commerce intra-maghrébin demeurait encore faible par rapport aux échanges des pays de l'UMA avec l'Union Européenne. En moyenne, les pays de la région exportaient près de 68 fois plus vers l'Union Européenne que vers le Maghreb. Même ramené à la taille économique respective des deux zones qui sont dans un rapport de 1 à 27 (en parité de pouvoir d'achat), le degré d'intégration commerciale demeure insignifiant.

L'examen du commerce intra-maghrébin fait également ressortir les remarques suivantes :

- Hors hydrocarbures, le volume des échanges réalisés par l'Algérie avec les pays maghrébins est marginal.
- Le Maroc est faiblement présent sur le marché tunisien des produits pour lesquels il dispose d'un avantage comparatif, notamment les produits de la mer qui sont quasi-exclusivement importés d'Italie.
- Entre 1990 et 2000, malgré la proximité géographique, les produits énergétiques d'Algérie n'ont représenté, en moyenne annuelle, que 5% des importations marocaines de ces produits et seulement 0,5% des exportations totales algériennes.
- Durant la même période, les ventes de produits agroalimentaires sur le marché algérien n'ont représenté respectivement que 0,6% des exportations marocaines de ces produits et 0,3% des importations globales algériennes de produits agroalimentaires. Paradoxalement, celles-ci proviennent à hauteur de 40% de la France et de l'Espagne.
- L'essentiel des achats algériens de textile s'effectue auprès de la Turquie, de la Chine et de l'Espagne. Le Maroc et la Tunisie ne sont que faiblement présents sur le marché algérien : leur part de marché ne représente, respectivement, que 0,9% et 0,8% des importations de textiles de l'Algérie, soit seulement 0,3% des exportations globales marocaines de textile et 0,1% de celles de la Tunisie.
- Malgré l'importance des produits chimiques dans les exportations marocaines vers l'Algérie (38% en moyenne annuelle, entre 1990 et 2000), celles-ci n'ont représenté que 0,8% de nos ventes globales et 2,8% des importations globales de l'Algérie de ces produits.

Ainsi, le commerce bilatéral entre les pays maghrébins est resté faiblement développé, alors que certains pays méditerranéens ont pu développer leurs échanges Sud-Sud. Chypre, la Syrie, la Jordanie et le Liban ont désormais un niveau d'engagement relativement élevé vis-à-vis de leurs voisins. La Turquie et l'Algérie viennent ensuite avec des niveaux d'intensité relative des échanges Sud-Sud plus élevés qu'avec l'Union européenne.

Par ailleurs, durant la période 1990-1996, une grande partie des échanges intra-maghrébins s'effectuait vers et au départ de l'Algérie : autrement dit, ce pays avait un niveau d'engagement relatif élevé vis-à-vis de ces deux voisins.

Depuis 1997 et jusqu'à 2000, le Maroc constituait la plaque tournante des échanges intra-maghrébins puisque plus de 70% de ces derniers s'opéraient au départ et à destination de notre pays. Hors hydrocarbures, le commerce intra-régional s'effectuait même pour plus de 50% entre le Maroc et la Tunisie au cours de la période 1997-2000.

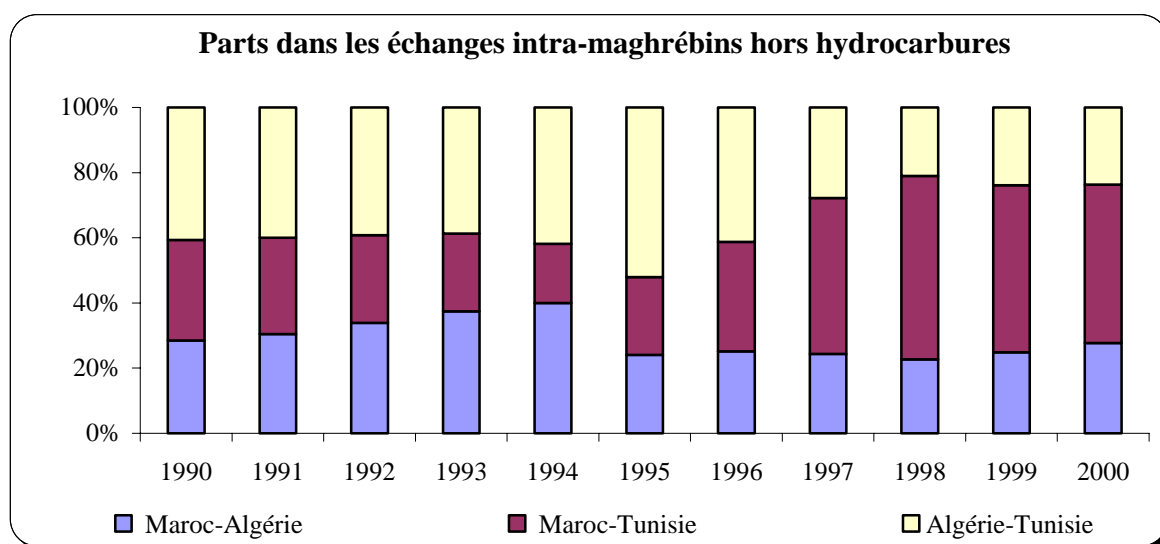
Géographie des échanges des pays maghrébins

(en millions de dollars)

	Echanges des pays maghrébins (en moyenne annuelle)		Evolution annuelle moyenne (en %)		Part des différentes régions (en %)	
	90-95	96-00	90-95	96-00	90-95	96-00
Monde	42217,8	54259,9	2,4	6,45	100	100
Union Européenne	30373,2	36898,6	2,7	5,79	71,9	68
Pays maghrébins	472,6	331,7	6,5	-5	1,1	0,6
Reste du monde	11372	17029,7	1,5	8,24	26,9	31,4

Source : Chelem ; calculs DPEG

La structure sectorielle des échanges entre les pays maghrébins est essentiellement dominée par les produits énergétiques dont la part s'est accrue de 37,9% en 1990 à 49,8% en 2000. La part des produits chimiques est passée de 10,4% en 1990 à 19,5% en 2000. Celle des biens issus de la sidérurgie et de la métallurgie a été portée de 6,4% à 10,4% entre 1990 et 2000.



Source : Chelem ; calculs DPEG

En revanche, la part des secteurs d'activité (matériaux de construction, produits mécaniques-électriques, textile, biens agricoles) pour lesquels le Maroc et la Tunisie disposent traditionnellement d'un avantage comparatif certain, a tendance à se replier. De ce point de vue, les possibilités de diversification régionale seraient importantes. Néanmoins, le potentiel des échanges agricoles à l'échelle maghrébine pourrait être contraint par le caractère limité des ressources hydriques.

Structure des échanges intra-maghrébins (en %)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Energie	37,9	37,1	40,3	36,4	40,8	41,8	44,0	50,8	44,0	46,9	49,8
Chimie	10,4	10,5	10,8	15,2	18,5	14,9	16,5	18,2	22,3	20,6	19,5
Sidérurgie métallurgie	6,4	6,3	7,5	6,4	3,7	6,8	6,1	10,3	12,2	10,2	10,4
Mécanique électrique	15,0	12,4	10,1	10,0	8,6	9,5	6,4	6,2	7,6	7,3	6,5
Produits alimentaires	3,1	5,1	6,0	6,7	5,5	6,5	7,1	3,9	3,9	4,5	4,1
Bois papiers	3,3	5,5	6,1	9,4	9,1	7,4	5,2	3,9	3,7	3,0	2,7
Matériaux de construction	10,5	10,8	10,6	9,2	6,1	7,9	6,3	1,5	0,9	2,1	1,9
Textiles cuirs	6,2	5,4	5,5	3,7	4,2	3,4	5,2	1,6	1,9	2,1	1,9
Agriculture	6,4	6,0	1,6	1,6	2,7	1,0	2,0	1,8	1,7	1,7	1,8
Minerais	1,0	0,9	1,4	1,3	0,8	0,9	1,2	1,5	1,7	1,5	1,4

Source : Chelem ; calculs DPEG

De plus, l'examen de la structure sectorielle des échanges commerciaux entre les pays maghrébins montre aussi que les échanges intra-maghrébins sont essentiellement unilatéraux³. Cette situation laisse penser que les pays maghrébins pourraient multiplier leurs échanges directs qui sont, en partie, complémentaires. En particulier, l'Algérie représente un marché pour l'agriculture et les filières agro-alimentaire et manufacturière du Maroc et de la Tunisie.

Les niveaux d'échanges intra-branches (c'est-à-dire à l'intérieur d'un même secteur d'activité) au sein de l'UMA sont relativement modestes. Néanmoins, le Maroc et la Tunisie ont développé une proportion non négligeable d'échanges bilatéraux de produits de qualités analogues mais classés dans des catégories différentes : à cet égard, l'indice Grubbel-Lloyd⁴ couramment utilisé pour évaluer les échanges au sein d'un même secteur, s'est établi à 50% pour ceux de notre pays avec la Tunisie.

4.2. Evolution de la demande étrangère et performance à l'exportation

L'évaluation de la demande adressée à chaque pays maghrébin par les autres pays de l'UMA permet d'apprécier la performance des échanges intra-maghrébins.

A cet égard, il apparaît que depuis 1995, le taux d'accroissement moyen de la demande adressée à un pays maghrébin par les autres pays de l'UMA est supérieur à celui des exportations qui lui sont destinées. Ceci signifie que les entreprises marocaines, algériennes et tunisiennes ont perdu des parts de marché au Maghreb.

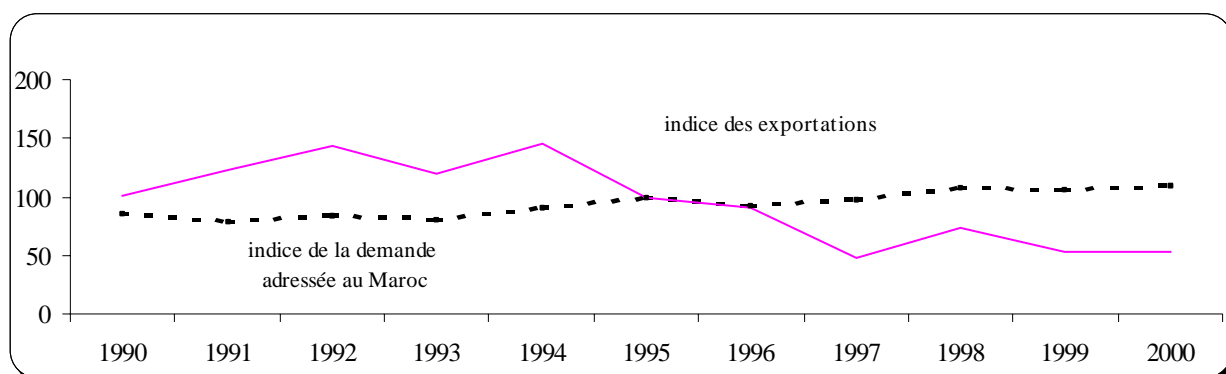
³ Les échanges se répartissent en trois catégories. Celles-ci dépendent de l'ampleur du chevauchement dans les échanges et des similitudes dans les valeurs unitaires :

- Echanges unilatéraux : chevauchement nul ou non significatif entre les exportations et les importations.
- Echanges bilatéraux de produits similaires (échanges de variétés) : chevauchement significatif et faible différence de valeur unitaire.
- Echanges bilatéraux de produits différenciés verticalement (échanges de qualités) : chevauchement significatif et forte différence de valeur unitaire.

L'importance relative de ces trois types d'échanges donne une idée de l'ampleur de la complémentarité entre les pays, par opposition à la concurrence qu'ils se livrent.

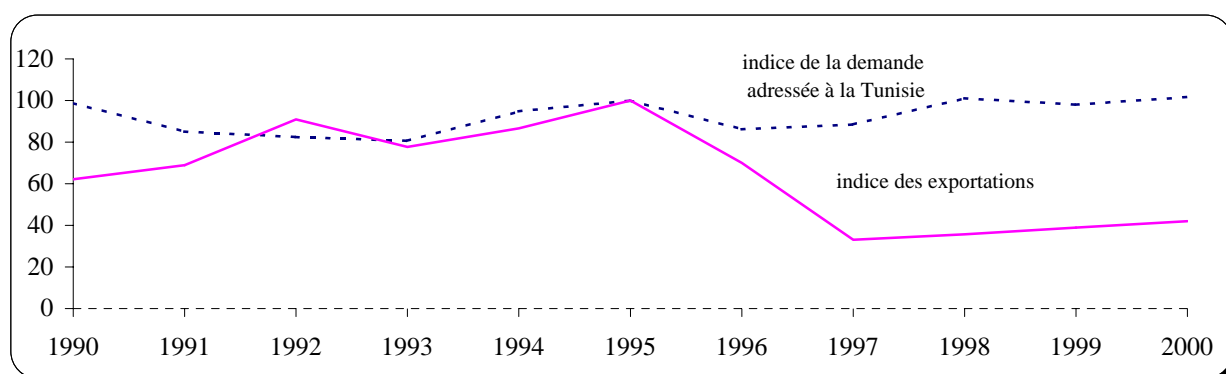
⁴ L'indice Grubbel-Lloyd se calcule comme suit : $[1 - |X - M| / (X + M)]$. Un indice tendant vers l'unité traduit l'importance des échanges de produits similaires.

Evolution de la demande adressée au Maroc par les pays de l'UMA



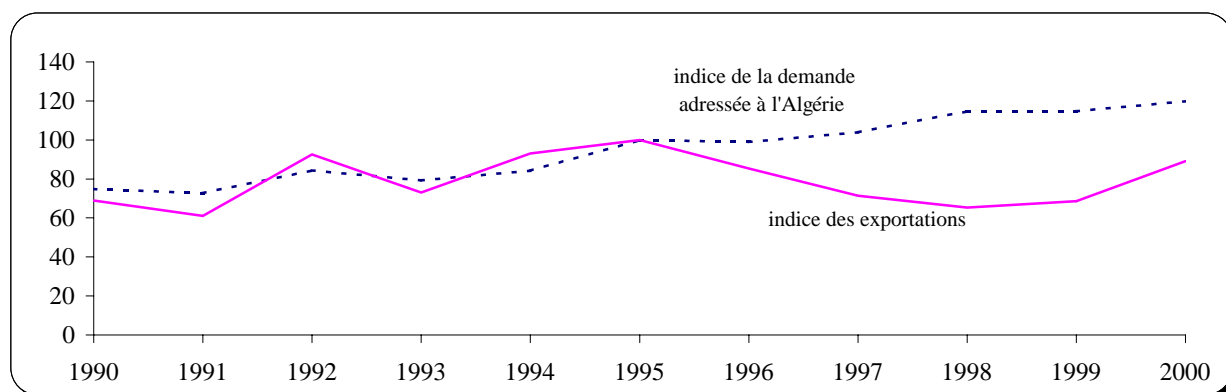
Source : Chelem ; calculs DPEG

Evolution de la demande adressée à la Tunisie par les pays de l'UMA



Source : Chelem ; calculs DPEG

Evolution de la demande adressée à l'Algérie par les pays de l'UMA



Source : Chelem ; calculs DPEG

Outre les contraintes liées aux soldes des balances commerciales, les performances à l'exportation de chaque pays maghrébin pris séparément semblent affectées par le faible niveau de développement de la zone. A ce propos, en 2000, le PIB par habitant exprimé en parité de pouvoir d'achat ne dépassait pas, en moyenne, 4000 dollars.

5. Les raisons de la faiblesse du commerce intra-régional

5.1. Le caractère similaire des économies maghrébines

Le potentiel des échanges intra-maghrébins semble être partiellement freiné par le caractère similaire de certains pays maghrébins, en l'occurrence le Maroc et la Tunisie. A cet égard, la référence à l'indice Finger-Kreinin⁵ montre que, sur le marché de l'Union Européenne le degré de similarité des exportations de la Tunisie par rapport aux exportations marocaines est passé de 75% durant la période 1990-1995 à 79% entre 1996-2000.

Indice de similarité des exportations des pays de l'UMA vers l'UE

	90-95	96-00
Maroc-Algérie	2,5%	4,7%
Maroc-Tunisie	75%	78,9%
Algérie-Tunisie	13,7%	13,3%

Source : Chelem ; calculs DPEG

Cette similarité est le résultat du développement d'une base manufacturière efficiente au Maroc et en Tunisie (textile notamment), pays qui ont su profiter des préférences douanières accordées par l'Union Européenne dans le cadre du trafic de perfectionnement passif. Ce qui revient à dire que l'orientation privilégiée des échanges du Maroc et de la Tunisie avec l'Union Européenne a développé une similitude des structures productives dans ces deux pays.

Cette situation a même généré une concurrence vive entre le Maroc et la Tunisie à laquelle ils se livrent sur leurs avantages comparatifs dans leurs relations avec l'Union Européenne : en effet, 68% des exportations tunisiennes sont dans des industries où le Maroc détient aussi un avantage comparatif sur le marché européen. En revanche, le degré de similarité des exportations algériennes par rapport aux ventes du Maroc et de la Tunisie sur le marché de l'Union Européenne est demeuré faible.

Mais de multiples insuffisances semblent contraindre le potentiel d'intégration régionale. Leur élimination nécessiterait une ferme volonté politique de coopération, dans un contexte où d'autres régions dans le monde sont en train de s'organiser pour tirer le meilleur profit de la mondialisation.

5.2. Une faible complémentarité structurelle

La faiblesse de la part relative des échanges intra-maghrébins (0,6%) conduit à se demander si celle-ci correspond aux potentialités structurelles, ou si des facteurs institutionnels et politiques entravent le développement des échanges.

Aussi, pour donner une vision synthétique du potentiel supplémentaire d'intégration des partenaires maghrébins, il importe de comparer la structure des importations d'un partenaire avec la structure sectorielle des exportations d'un autre partenaire : la complémentarité entre les deux partenaires, par extension leur degré actuel d'intégration, sera d'autant plus élevée que l'offre sur les marchés internationaux est proche de la demande de l'autre partenaire, c'est-à-dire que les exportations du premier coïncident avec les importations du second.

⁵ Cet indice reflète le degré de similitude des exportations de deux pays sur le marché d'un même partenaire.

A cet égard, d'après les estimations du FEMISE, la complémentarité intra-maghrébine apparaît bien faible⁶. Elle s'est établie à 0,852 et 0,856 respectivement en 1995 et 2000. A titre de comparaison, l'indice de complémentarité intra-Union Européenne est de 0,44 en 2000.

Indice de complémentarité

1995	PPM	UE	PECO
PPM	0.795	0.752	0.767
UE	0.522	0.431	0.519
PECO	0.557	0.499	0.519

Source : FEMISE

Indice de complémentarité

2000	PPM	UE	PECO
PPM	0.769	0.738	0.754
UE	0.523	0.448	0.504
PECO	0.565	0.484	0.504

Source : FEMISE

Indice de complémentarité

1995	Maghreb	Machrek	PPM
Maghreb	0.852	0.903	0.754
Machrek	0.523	0.448	0.504

Source : FEMISE

Indice de complémentarité

2000	Maghreb	Machrek	PPM
Maghreb	0.856	0.873	0.829
Machrek	0.790	0.765	0.798

Source : FEMISE

La faible complémentarité structurelle des échanges maghrébins justifie en partie le niveau et l'évolution observés des parts de marchés, ce qui peut amener à penser que le commerce entre les pays maghrébins correspond en fait à la réalisation des potentialités offertes par les spécialisations productives actuelles de ces pays.

Cela tend à corroborer diverses études qui montrent que les pays les plus diversifiés géographiquement dans leurs échanges sont aussi ceux qui produisent le plus de complémentarités structurelles entre eux.

Ainsi, la faible adéquation des structures exportatrices à la demande intra-régionale figure parmi les facteurs explicatifs du faible développement des échanges régionaux. Toutefois, il convient de souligner que, selon certaines recherches du FMI, l'indice de complémentarité des productions des pays maghrébins est globalement similaire à celui de zones d'intégration régionale telle que l'APEC et le MERCOSUR. Or, entre 1970 et 2000, la part du commerce intra-zone a enregistré une progression de 36% à 50% pour les pays membres de l'ALENA, de 11 à 25% pour l'Amérique du Sud et de 2 à 11% pour les pays du Pacte Andin.

⁶ La valeur de l'indice varie entre 0 et 1 et plus la valeur est proche de 0, plus la complémentarité est grande.

Ces évolutions témoignent d'une sous-exploitation du potentiel de développement des échanges au niveau de la région maghrébine. Or, dans une perspective dynamique d'ouverture des marchés, de développement des infrastructures, des spécialisations plus fines apparaîtront qui permettront des rendements croissants et le développement d'échanges de produits différenciés. En effet, la confrontation de structures productives semblables pousse à une dynamique concurrentielle fondée sur la modification des structures de marché, la mise en œuvre de rendements croissants et des spécialisations moins massives fondées sur la qualité et l'innovation technologique.

6. Les obstacles à la réalisation de l'intégration maghrébine

La multiplication des accords commerciaux entre les pays maghrébins ne s'est pas traduite par une libéralisation suffisante des échanges intra-régionaux. Ces derniers sont demeurés pénalisés par un certain nombre de facteurs structurels, réduisant ainsi fortement la cohérence globale du schéma actuel d'intégration.

6.1. Le défaut de convergence des politiques économiques

Jusqu'aux années 1980, les pays maghrébins avaient en commun une tradition de forte emprise de l'Etat sur l'économie, en ligne avec le modèle de développement autocentré qu'ils avaient généralement adopté. Depuis, ils ont initié un mouvement général d'ouverture et de libéralisation économique à des rythmes plus ou moins différenciés.

Ainsi, le Maroc et la Tunisie ont mis en place des programmes d'ajustement structurel (PAS) respectivement en 1983 et 1986⁷ et se sont engagés dans un accord d'association avec l'Union Européenne, respectivement en février 1996 et en mai 1995.

A l'opposé, en Algérie, l'instabilité politique et la guerre civile ont contribué à enrayer le processus de libéralisation économique pendant près de 10 années. Le PAS n'a été adopté qu'en 1994 et l'accord d'association avec l'Union Européenne n'a été ratifié qu'en avril 2002.

Aujourd'hui, l'approfondissement en cours du processus de libéralisation économique et d'ouverture des économies maghrébines devrait favoriser la convergence de leurs politiques économiques et conforter leur transition vers un système d'économie de marché. Or, plusieurs travaux de recherche, notamment ceux du FMI, tendent à établir une corrélation entre le degré d'ouverture et l'intensité du commerce intra-régional.

6.2. Les politiques commerciales

Pour le Maroc, l'Algérie et la Tunisie, le taux moyen des droits de douanes s'établissait durant la période 1997-99 entre 22,1% et 29,9%, niveau nettement supérieur à la moyenne des pays en développement.

⁷ la Tunisie a été l'un des seuls pays au monde à faire l'effort d'entreprendre un PAS alors qu'elle n'avait pas besoin de rééchelonner sa dette.

Evolution des taux moyens des droits de douanes par secteur

		Tous produits	Agriculture	Production manufacturière
Algérie	1998	24,2	21,8	24,9
Maroc	1999	22,1	28,9	21,3
Tunisie	1998	29,9	31,0	29,6
Pays en développement	93-99	13,1	17,0	12,4
Pays d'Europe en transition	96-99	9,6	15,7	7,8
Amérique latine	96-99	10,1	13,8	9,5

Source : FEMISE

D'après le FEMISE, les taux moyens des droits de douanes ont même atteint 31% en 1998 pour les produits agricoles et 29,6% pour les biens manufacturiers. En 2000, la part des recettes générées par les droits de douanes atteignait en moyenne près de 17% des recettes fiscales, soit près de trois fois plus que dans des pays comme le Mexique, le Chili, l'Indonésie, la Malaisie ou la Corée.

Malgré les récentes mesures unilatérales de libéralisation des échanges, les obstacles tarifaires et non tarifaires restent élevés entre les pays du Maghreb, ce qui laisse à penser qu'une poursuite de la libéralisation commerciale serait de nature à engendrer un accroissement des échanges intra-régionaux.

Outre les mesures de protection tarifaire, les pays maghrébins avaient mis en place un arsenal croissant de barrières non tarifaires⁸ au premier rang desquelles figurent :

- Les certificats d'importations, les contrôle-qualité imposés parfois aux importations de manière discriminatoire et la multiplicité des régimes fiscaux entre les pays. Ces mesures sont de nature à augmenter les coûts de transaction relatifs aux échanges extérieurs et ont, en conséquence, un effet négatif sur la compétitivité des industries nationales et sur le volume des échanges.
- L'adaptation des régimes préférentiels aux contraintes spécifiques de chaque partenaire.
- Les listes négatives pour les produits agricoles et industriels dressés en vue de protéger le tissu productif national, surtout quand les secteurs menacés impliquent des enjeux à la fois économiques et sociaux.
- L'absence de cumul des règles d'origines sans lequel l'intégration commerciale ne peut être réalisée.
- Les mesures para-tarifaires (impositions additionnelles, taxes et impositions intérieures sur les importations,...) qui ne sont pas clairement spécifiées et sont imposées par différents organismes gouvernementaux.

Cet arsenal de mesures non-tarifaires est en démantèlement avancé, notamment au Maroc et en Tunisie, en ligne avec la libéralisation commerciale engagée par ces pays dans le cadre de l'OMC.

⁸ Les résultats de l'enquête menée auprès des exportateurs marocains adhérents de l'ASMEX, montrent que les obstacles non tarifaires jouent un rôle crucial dans l'évolution du commerce entre les pays de la zone de libre échange arabe.

6.3. La faiblesse des infrastructures de transport

Outre les facteurs non tarifaires, des problèmes structurels liés notamment à l'infrastructure des transports s'opposent à la réalisation d'opportunités commerciales entre les partenaires maghrébins. L'absence quasi totale de lignes directes de transport terrestre ou maritime, génère des surcoûts et limite incontestablement la compétitivité-prix des produits échangés.

Les accords bilatéraux préférentiels soumettent l'octroi des avantages fiscaux à la condition du respect de la règle dite du « transport direct ». Ainsi, le transit d'un produit en territoire tiers occasionne forcément une rupture de cette règle et constitue un motif de soustraction du produit du bénéfice du régime préférentiel.

La faible qualité des infrastructures de chargement et déchargement mises à disposition constitue une barrière implicite qui concerne les importateurs et les exportateurs. Pour le FEMISE, l'inefficacité des activités de transport terrestre et maritime dans les pays maghrébins forme effectivement une barrière non tarifaire. Les activités maritimes, à l'instar de l'ensemble du secteur des transports, sont généralement publiques. Les transporteurs maritimes opérant dans les pays maghrébins rapportent que les coûts de shipping dus à la régulation se sont accrus, ce qui favorise les transporteurs nationaux publics et restreint l'accès aux services portuaires pour les compagnies privées.

Par ailleurs, ce traitement spécifique du secteur des transports se retrouve dans les engagements sectoriels pris par les pays du Maghreb dans le cadre du GATS⁹. En effet, ce secteur est en situation d'exemption au régime de la nation la plus favorisée (NPF).

6.4. Un cadre institutionnel incomplet

La législation sur la concurrence qui permet de prévenir les pratiques anti-concurrentielles est le complément indispensable de toute politique de libéralisation commerciale.

A ce sujet, le Maroc, l'Algérie et la Tunisie ont déjà mis en place des lois sur la concurrence ayant pour but de protéger les producteurs et les consommateurs et d'assurer la transparence des transactions commerciales. L'adoption de telles politiques est indispensable pour les pays maghrébins. En effet, les marchés locaux ne sont pas de taille suffisante pour permettre de réaliser les niveaux de croissance réclamés par la pression compétitive, ce qui implique la quasi-obligation pour les pays maghrébins de veiller sérieusement aux conditions locales de la concurrence.

Or, il reste que l'implémentation de cette législation est encore loin des standards internationaux. Dans certains secteurs, le manque de concurrence fait apparaître des situations de rente. Ces dernières se constituent non seulement au détriment des consommateurs, mais également de la sphère productive, qu'elles conduisent à être moins compétitive sur les marchés internationaux.

⁹ General Agreement on Trade in Services.

6.5. Le manque d'information sur le régime préférentiel

Le manque d'information¹⁰ au sujet du cadre préférentiel du commerce avec les pays partenaires constitue un handicap majeur à la réalisation des objectifs attendus d'un tel dispositif de coopération. En l'occurrence, en raison de ce déficit informationnel, les exportateurs marocains ont fait un faible usage des conventions commerciales et tarifaires conclues avec les pays arabes, notamment maghrébins.

Ainsi, durant la période 1996-1999, les exportations à destination des pays maghrébins, réalisées dans le cadre préférentiel, n'ont guère dépassé 23 millions de dollars, soit en moyenne, 0,13% de la valeur totale des échanges extérieurs du Maroc. Ces exportations représentent cependant 71% de celles réalisées dans le cadre du régime préférentiel à destination des pays partenaires en développement.

Durant la même période, les ventes des pays du Maghreb sur le marché marocain, réalisées dans le cadre préférentiel, se sont chiffrées, en moyenne annuelle, à 153 millions de dollars (36,2% du total des importations dans le cadre préférentiel) réparties à raison de 48,5% pour l'Algérie, 31,2% pour la Libye, 20,4% pour la Tunisie.

7. Le coût du non-Maghreb

La concrétisation de l'intégration maghrébine aurait des effets sur le commerce régional et les investissements directs étrangers destinés au pays de l'UMA. L'intégration régionale permettrait de lever les obstacles se dressant à la différenciation des échanges des pays maghrébins, à la mise en œuvre de processus à rendement croissant et à économie d'échelle et au renforcement de l'attractivité pour les IDE.

7.1. Le potentiel d'échanges

La progression soutenue des échanges intra-maghrébins à partir de 1998 semble indiquer qu'un potentiel de développement du commerce régional existe, comme en témoigne la référence à l'indicateur d'intensité bilatérale¹¹.

Selon la Direction de la Politique Economique Générale, ce dernier se situe à près de 0,50 pour les exportations du Maroc à destination de l'Algérie et de la Tunisie, soit un niveau inférieur de moitié à ce qu'autoriserait le poids de ces pays dans le commerce mondial.

¹⁰ Une enquête réalisée par le Ministère du Commerce et de l'Industrie auprès des opérateurs économiques sur l'utilisation des accords commerciaux et tarifaires, révèle notamment les éléments suivants :

- Plus de 50% des entreprises ne sont pas au courant des accords préférentiels, 30% sont au courant, mais n'ont réalisé aucune opération dans ce cadre. Par type d'opérations, plus de 25% des entreprises concernées utilisent le régime préférentiel à l'exportation, tandis que 15% l'utilisent pour effectuer des opérations d'importation.
- Plus du tiers des entreprises réalisant des exportations dans le cadre préférentiel ont déclaré avoir rencontré diverses entraves, dont notamment la cherté du fret (60%), le manque et l'insuffisance des lignes maritimes (40%), le risque de paiement (30%), les entraves non tarifaires (20%) et l'inadaptation des listes des produits annexées aux accords (15%).
- Par ailleurs, plus de la moitié des entreprises utilisant les accords en question est favorable pour le remplacement de ces derniers par des accords de libre-échange.

¹¹ Le calcul des intensités relatives d'échanges permet de comparer le commerce entre deux pays à leurs poids respectifs dans les échanges mondiaux.

Ainsi, pourvu que les obstacles entravant le développement du commerce régional soient atténués, voire levés, le relèvement de l'intensité bilatérale des échanges entre ces pays à un niveau comparable à celui observé dans certains regroupements des pays du Sud, notamment le MERCOSUR et l'APEC, fait ressortir un gain d'échanges entre les pays du Maghreb estimé, toute chose égale par ailleurs, à presque 800 millions de dollars par an, hors hydrocarbures, et à 1,6 milliard de dollars si on prend en compte les importations de produits énergétiques en provenance de l'Algérie.

De plus, ce potentiel est également étayé par l'importance des flux de commerce informel ou de « contrebande régionale » non pris en compte dans la matrice des échanges entre les pays maghrébins.

Ce gain commercial profiterait à l'ensemble des pays partenaires. Le Maroc et la Tunisie verraient la part de leurs exportations intra-maghrébines s'établir à près de 6% et 10% respectivement, contre des niveaux actuels de 1,6% et 2,5%. En revanche, dans le cas de l'Algérie, hormis les produits énergétiques, le potentiel d'augmentation des échanges vers les pays de la région demeurerait limité. Cependant, une hausse des ventes de produits énergétiques de l'Algérie au sein de l'espace maghrébin devrait porter la part des exportations intra-régionales de ce pays à un niveau comparable à celui du Maroc, soit 6%.

La concrétisation de ce gain nécessite toutefois une réadaptation de l'appareil productif des pays membres pour pouvoir répondre au supplément de demande émanant des pays partenaires. Le gain issu de l'intégration serait d'autant plus bénéfique qu'il découlerait d'une création des échanges au lieu d'un simple détournement des flux.

7.2. Le potentiel d'IDE

En dépit de la progression des IDE reçus par les pays du Maghreb, leurs attractivités restent insuffisantes ainsi qu'en témoigne l'évolution de l'indicateur des entrées d'IDE qui indique leur capacité d'attirer les investissements étrangers eu égard au poids mondial de leur PIB, de leur population active et de leur exportations.

	Indice des entrées d'IDE	
	1988-1990	1998-2000
Pays développés	1.01	1.00
Pays en développement	0.99	0.99
Afrique	0.80	0.52
<i>Afrique du Nord</i>	0.84	0.42
<i>Algérie</i>	0.0	0.3
<i>Maroc</i>	0.6	0.4
<i>Tunisie</i>	0.7	0.8
Europe Centrale et Orientale	0.89	0.98

Source : CNUCED, 2002

Cet indicateur est ainsi passé de 0,84 pour la période 1988-1990 à 0,42 pour celle allant de 1998 à 2000, ce qui traduit que la région n'a pas accueilli un volume d'investissement en rapport avec son poids économique mondial. Cette situation fait évidemment craindre un risque de marginalisation de la région.

Dans ce contexte, une juxtaposition d'accords d'association sans mise en place d'un véritable marché régional porte en elle le risque d'une aggravation de cette tendance. De ce fait, à condition qu'elle s'accompagne d'une amélioration de l'environnement des affaires, la création d'un espace économique intégré favoriserait la position du Maghreb dans la géographie de l'investissement mondial.

Ainsi, si les pays maghrébins pouvaient recevoir autant d'IDE que les pays émergents en pourcentage de la FBCF, que susciterait le relèvement de l'indicateur d'entrée des IDE, le potentiel d'augmentation des flux d'investissements étrangers à destination du Maghreb pourrait atteindre, toute chose égale par ailleurs, un volume annuel moyen estimé à 3 milliards de dollars.

Les effets de transferts technologiques découlant des investissements étrangers devraient soutenir la croissance économique dans la mesure où ils suppléent à l'investissement domestique sans l'évincer, dynamiser le marché du travail dans les pays maghrébins et leur permettre de réaliser des avantages comparatifs encore mal exploités.

Au total, le besoin accru des pays maghrébins en matière de financement de la transition et du rattrapage économique fait de l'intégration maghrébine une option stratégique dont les retombés seraient nettement supérieures à ce que pourrait envisager chaque pays pris individuellement. La mise en place d'un marché maghrébin unifié devrait permettre de générer un effet multiplicateur des IDE et de mettre en valeur le potentiel de croissance dont dispose les pays de la région.

Conclusion

Au regard des éléments précédents, l'approfondissement de l'intégration maghrébine, serait de nature à dynamiser la croissance économique, accroître l'attractivité de la région pour les investissements directs étrangers et susciter une nouvelle dynamique des échanges.

Cette évolution favoriserait l'apparition de nouvelles formes de spécialisation intra-régionale susceptibles d'induire une allocation optimale des facteurs de production et de conforter l'insertion du Maghreb dans le commerce mondial d'une manière qui lui permet de tirer pleinement profit des bienfaits de la mondialisation, tout en favorisant la différenciation des échanges intra-régionaux et la mise en œuvre de processus à rendements croissants et à économie d'échelle.

Elle se traduirait par *un gain de 4,6 milliards de dollars*, sous réserve que les potentiels du commerce intra-zone et des entrées d'IDE soient portés à des niveaux comparables à ceux observés dans les autres regroupements de pays émergents ou en transition.

Cette dynamique, si elle est à l'origine du développement des échanges croisés au sein des filières entre les pays maghrébins et de l'émergence d'importants facteurs de complémentarité, permettrait aussi de stimuler la compétitivité de la région tout en assurant une plus grande autonomisation du processus de développement au Maghreb.

Toutefois, la concrétisation de ce projet d'envergure nécessite de la part des pays membres de l'UMA une coopération prononcée et un engagement ferme dans la voie de la modernisation et la libéralisation économique et financière.

Pour ce faire, certaines conditions préalables devraient être satisfaites. Il s'agit en particulier de :

- parachever l'assainissement macro-économique et mettre en place un cadre juridique et des procédures favorables au développement des affaires.
- favoriser le développement des infrastructures de transport en l'orientant vers l'intégration maghrébine.
- mettre en cohérence les législations, les règles et les disciplines (concurrence, investissement, règles d'origine, principes comptables, propriété intellectuelle, régimes douaniers) : le renforcement de la coopération économique dans ces domaines offrirait des opportunités nouvelles à l'investissement domestique dans les secteurs des biens échangeables et des services.
- convenir de nouvelles régulations sociales, en particulier au niveau du marché du travail et accroître la mobilité des professions spécialisées.
- coordonner leurs dynamiques de réformes structurelles et harmoniser la réglementation des services, comme les télécommunications, afin de limiter la fragmentation du marché.

- s'adapter à la société de l'information et de la communication à travers la maximisation des flux de savoir entre les acteurs économiques, le renforcement de la transparence des marchés et l'amélioration du niveau de formation et d'éducation dans un sens visant à développer les compétences dans toutes les couches de la population.

Les perspectives de commerce intra-maghrébin pourraient être améliorées dès lors que :

- serait menée une action en faveur de la baisse des coûts de transactions qui limitent le développement des échanges (développement des réseaux de transports et des services liés au commerce international, harmonisation et transparence des contrôles qualité,...).
- seraient mises en place des mesures d'accompagnement au profit des PME/PMI en vue de renforcer leurs capacités commerciales.
- seraient mises en œuvre des instruments de financement et de couverture des risques de paiement spécifiques aux marchés concernés.
- serait assurée une allocation efficace de l'épargne entre les pays : le développement d'une coopération régionale au niveau de la régulation des marchés financiers deviendrait primordiale. Il faut en effet éviter que la concurrence entre les places financières maghrébines ne provoque une course vers le moins disant au dépend de la sécurité des investisseurs et des opérateurs. De même, il convient de mettre en place un cadre institutionnel pour organiser cette allocation d'épargne à l'échelle maghrébine.
- s'instaurerait un dialogue portant sur le suivi mutuel de la convergence des politiques économiques et commerciales à travers la mise en place des enceintes de concertation permanentes en vue de mieux organiser les processus d'intégration horizontale et verticale.

Dans cette perspective, et compte tenu des interdépendances existant entre le partenariat euro-méditerranéen et le système de coopération Sud-Sud, l'Union Européenne pourrait contribuer à l'émergence de solidarités maghrébines concrètes en :

- soutenant le dialogue institutionnel, tel que les partenariats d'entreprises privées, les échanges inter-entreprises, la coopération institutionnelle régionale (environnement, transport, énergie, eau) et les échanges techniques entre organisations professionnelles (syndicats, patronats) et entre entreprises publiques.
- mettant en place des mécanismes financiers susceptibles de soutenir le développement des échanges entre les pays maghrébins (soutien spécifiques des mécanismes de promotion des exportations intra-zone). De plus, la création de banques régionales spécialisées en matière de financement des projets d'investissement constituerait à cet effet un pilier essentiel de l'intégration économique maghrébine.
- accordant son soutien financier aux secteurs susceptibles de contribuer à la fluidité des marchés et dont la structure actuelle pèse sur la compétitivité-prix.

Enfin, il convient aussi que les projets associant l'Europe et le Maroc, l'Algérie et la Tunisie aient un contenu régional prononcé, notamment dans l'aide à la constitution d'un espace maghrébin intégré. C'est peut-être là que l'expérience du Plan Marshall serait la plus utile.

Bibliographie

- Secrétariat d'Etat au Commerce Extérieur : Accords commerciaux préférentiels conclus avec des pays arabes et africains.
- Direction des Relations Economiques Extérieures (DREE) : L'intégration économique «Sud-Sud»; janvier 2002.
- Direction des Relations Economiques Extérieures (DREE) : Vers un espace économique euro-méditerranéen; mai 2002.
- RIEBER Arsène et TRAN Thi Anh-Dao : Intégration régionale Sud-Sud et répartition intra-zone des activités.
- Secrétariat Général de l'Union du Maghreb Arabe : Traité instituant l'Union du Maghreb Arabe.
- Direction de la Politique Economique Générale (DPEG) : Enjeux sur le Maroc de l'élargissement de l'Union Européenne à l'Est; document de travail n° 87 ; avril 2003.
- A. RAHAL et T. HAROUN : Mise à niveau et investissements directs étrangers dans les pays du Maghreb : réalités et perspectives.
- K. DERVIS, P. BOCOCK et J. DEVLIN : Intraregional Trade among Arab Countries : Building a Competitive Economic Neighborhood; Octobre 1997.
- A.V. DEARDORFF: Economic Implications of Europe-Maghreb Trade Agreements; juillet 1999.
- Rapport du FEMISE 2002 sur le partenariat euro-méditerranéen - juillet 2002.